Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

RAPPORT 2018 D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)

Conseil d'agglomération du 15 février 2018

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

Sommaire :

1- Le contexte économique et financier

a. La conjoncture économique internationale et nationale
b. Les grandes lignes du projet de Loi de Finances 2018 et du projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 intéressant le secteur communal
c. La situation financière du secteur communal

2- La situation financière de la CAD sur la période 2014-2017

a. Evolution des dépenses de fonctionnement
- Les charges générales
- Les dépenses de Personnel
- Les frais financiers

b. Evolution des Recettes de fonctionnement
- La fiscalité
- Les dotations

c. Evolution des Dépenses d'investissement
d. Evolution des Recettes d'investissement
e. Evolution de la Dette

3- Les orientations budgétaires 2018

a. Le budget principal – la situation financière actuelle
b. Les orientations en matière de recettes
c. Les orientations en matière de dépenses
d. Les engagements pluriannuels
e. Les recettes d'investissement
f. La dette

4- Les budgets annexes

5- Conclusion

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

INTRODUCTION

L'agglomération Dracénoise a pour ambition d'amplifier les dynamiques économiques, de renforcer l'équilibre du territoire et de construire des coopérations de projets pour créer un pôle d'attractivité au centre du Var au sein de la nouvelle région « sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

Le projet de budget 2018 s'inscrit dans cette ambition. Le débat d'orientation budgétaire marque une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle. Ce rapport s'inscrit dans un contexte de mise en place de pactes financiers avec l'Etat prévoyant notamment une maîtrise de l'évolution des dépenses publiques et des règles prudentielles en matière d'investissement. Bien que la loi l'exonère, l'agglomération Dracénoise est en mesure de relever ce défi du fait du caractère robuste de sa situation financière qui doit lui permettre de mener une politique ambitieuse pour le territoire et source d'attractivité.

Sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté, le débat permettra à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Sur le plan réglementaire, le rapport d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992) et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Les différents points abordés dans ce rapport sont présentés dans l'objectif de se conformer à la lettre et l'esprit des nouvelles obligations d'informations du rapport d'orientation budgétaire imposées depuis 2016 par la loi NOTRe. Il est en effet prévu que ce dernier comporte les informations suivantes :

⇨ Les orientations budgétaires envisagées par la CAD portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre l'EPCI et les communes qui le composent.

⇨ La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées dans le Plan Pluriannuelle des Investissements (PPI).

⇨ Des éléments relatifs à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le budget.

⇨ Des informations relatives aux effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, la durée effective du travail dans la commune, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

1. Un contexte financier et économique national et international favorable

a. La conjoncture économique internationale et nationale

Le débat d'orientation budgétaire 2018 intervient dans un contexte financier national et international plutôt favorable marqué par une relance de la croissance économique mondiale dans un environnement géopolitique international instable qui peut influer fortement sur l'économie nationale.

Le nouveau projet de loi de finances 2018 et le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont pour ambition de ramener la France dans une trajectoire de réduction du déficit public, de la dépenses publique et des prélèvements obligatoires tout en finançant les priorités du Gouvernement.

Les collectivités locales seront mises à contribution sous la forme d'un pacte de confiance avec l'Etat ayant pour objectif une économie de dépenses de 13 Md€ sur 5 ans.

- *Une croissance mondiale renforcée en 2017 mais soumise aux aléas politiques*

La croissance mondiale continue de se renforcer depuis le début de l'année, soutenue par des politiques monétaires expansionnistes et par une progression de l'endettement dans certains pays.

Après une croissance molle enregistrée en 2016, la reprise de l'activité mondiale se présente en 2017 dans la plupart des pays imputable à une amélioration de la demande intérieure des ménages et des investissements alors que la dépense publique progresse faiblement.

A la fin du 2ème trimestre 2017, le taux de croissance du PIB des Etats Unis atteint 3%, 2,5% dans la Zone euro, 6,9% en Chine et 4% au Japon. En revanche, le Royaume Uni affiche une croissance plus faible, 1,2% en moyenne annualisée. Selon l'OCDE, le taux de croissance mondial pourrait atteindre +3,5% en 2017, +3,7% en 2018 après +3,1% en 2016.

Le redémarrage de la croissance a permis de dynamiser le marché de l'emploi. Le taux de chômage tend à diminuer dans la plupart des pays développés. En revanche, les taux d'inflation restent faibles dans les pays développés et diminuent même dans les pays émergents.

Les prix des matières premières et en particulier du pétrole restent stables et les politiques budgétaires demeurent contraintes par un niveau d'endettement élevé.

La reprise de la croissance ne semble pas s'accompagner d'une accélération de la productivité ce qui pourrait limiter le potentiel de croissance à venir.

Les perspectives économiques et financières dépendent dans les mois à venir des décisions politiques et géopolitiques dans un contexte de tensions entre les Etats-Unis et la Corée du nord, la Russie et les Etats-Unis entre l'Iran et l'Arabie Saoudite les inquiétudes que génèrent dans le monde la politique Américaine de la nouvelle administration Trump.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

➢ *France : Un léger rebond de croissance économique en 2017*

Soutenu par la politique monétaire de la BCE, le climat conjoncturel de la zone euro s'est progressivement amélioré. Les principaux indicateurs de confiance sont au vert (investisseurs, consommateurs, climat des affaires,…).
Le FMI et la BCE ont revu à la hausse leurs prévisions de croissance pour la zone euro +2,2% en 2017. En revanche, le taux d'inflation projeté en 2018 dans la zone euro serait limité à +1,2% après +1,5% en 2017. Ce rebond de croissance profite au marché du travail. Le taux de chômage a diminué dans la zone euro, 9,3%, le taux le plus bas depuis 2009.

Dans le sillage de la croissance mondiale et européenne, le Gouvernement français a revu à la hausse le taux de croissance 2017 (+1,9%) après +1,5% fixé dans la dernière loi de finances.

Pour 2018, le gouvernement prévoit +1,7% de croissance.

Des hypothèses jugées « prudentes » pour 2017 et « raisonnables » pour 2018 par le Haut-conseil des finances publiques.

L'économie française a profité d'un rebond des exportations (+3,3% en 2017 après +1,9% en 2016). La reprise de la consommation des ménages est encore timide (+0,4% enregistré entre juin 2017 et juin 2016). Le taux de chômage s'établit à 9,6% de la population active au premier trimestre 2017 en baisse de 0,6 point sur un an.

Le déficit de l'Etat augmenterait pour atteindre 82,9Md€ en 2018 après 76,5 Md€ en 2017. Les principales mesures fiscales (suppression partielle de l'ISF, de la taxe d'habitation) représentent une baisse des prélèvements obligatoires de 6,5 Md€ en 2018.

L'endettement public reste à un niveau très élevé se rapprochant des 97% du PIB. **Les collectivités locales représentent moins de 10% de la dette publique.**

Selon le Gouvernement, le projet de loi de finances 2018 s'inscrit dans une trajectoire ambitieuse de redressement des finances publiques inscrite dans le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022

L'objectif est d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2022 et de ramener le taux des dépenses publiques à 51% du PIB la même année.

En % PIB	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde public	**-2,9%**	**-2,8%**	**-2,9%**	**-1,5%**	**-0,9%**	**-0,3%**
Dette publique	96,7%	96,9%	97,1%	96,1%	94,2%	91,4%
Ratio de dépenses publiques	54,7%	54%	53,4%	52,6%	51,9%	51,1%

Un grand plan d'investissement pluriannuel de 57 Md€ sur 5 ans (20 Md€ pour la transition écologique, 15 Md€ pour la formation, 13 Md€ pour la compétitivité et l'innovation, 9 Md€ pour le numérique) est annoncé dans un contexte de remontée probable des taux d'intérêts bancaires.

Les chiffres clés de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 diffusés par le ministère de l'économie et des finances

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

b. Les grandes lignes du projet de Loi de Finances 2018 et du projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 intéressant le secteur communal

➢ *La contribution des collectivités locales à l'effort de réduction des déficits publics et de maitrise de la dépense publique : Objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement et du solde de financement des collectivités (article 10 du PLPFP)*

Le Gouvernement a annoncé un gel de la DGF en 2018. Le montant de la contribution au redressement des comptes publics reste donc figé à son niveau de 2017.
Toutefois, dans le cadre de réduction de 3 points du ratio des dépenses publiques entre 2018 et 2022 mentionnés dans le projet de loi de programmation 2018-2022, le Gouvernement entend décroitre le ratio de dette et décélérer l'augmentation des dépenses publiques par un effort d'économie de 13 Md€ sur les collectivités locales (2,6 Md€ en 2018).
Le niveau plafond d'évolution des dépenses de réelles de fonctionnement constatées à périmètre constant est fixé au maximum à 1,2% par an, de 2018 à 2022, budget consolidé et inflation comprise. La hausse annuelle moyenne constatée entre 2009 et 2014 est de +2,5%. Ce différentiel correspond au 2,6Md€ d'économie annuelle sur les collectivités locales.

L'objectif d'évolution des dépenses locales (ODEDEL) s'exprime donc de la manière suivante :

ODEDEL et réalisé (toutes catégories de collectivités locales)

		2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses totales hors amortissement d'emprunts	**ODEDEL**	**+1,2%**	**+0,5%**	**+1,2%**	**+2,0%**	
	réalisé	*-0,2%*	*0,3%*	*-0,2%*		
Dont **dépenses de fonctionnt**	**ODEDEL**	**+2,8%**	**+2,0%**	**+1,6%**	**+1,7%**	**+1,2%**
	réalisé	*+2,5%*	*1,7%*	*-0,8%*		

Le taux de 1,2% est modulable selon les catégories de collectivités : 1,1% pour le bloc communal, 1,4% pour les départements et 1,2% pour les régions.

A partir du DOB 2019, chaque collectivité présentera ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur
- L'évolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés des remboursements).

La loi de programmation précise que des contrats de confiance avec le Préfet s'adresseront à toute collectivité désireuse d'entrer dans cette démarche et obligatoirement les 319 collectivités les plus peuplées dans leurs catégories (Conseils régionaux, départementaux, métropoles, communautés > à 150 000 habitants et ville > à 50 000 habitants).

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

Ces collectivités représentent près de 80% des dépenses totales. Ces contrats visent à déterminer les objectifs et les modalités d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement en prenant en compte les spécificités locales.
Un système de malus (baisse de dotation) serait prévu pour toutes les collectivités qui n'obtiendraient pas les résultats attendus.

- *Nouvelle règle prudentielle sur l'endettement*

Par ailleurs, l'article 24 renforce cette « règle d'or » par des plafonds nationaux de capacité de désendettement (dernier ou 3 derniers comptes administratifs consolidés du budget principal et des budgets annexes) pour chaque type de collectivités :

- Entre 11 et 13 années pour les communes > à 10 000 hab et pour les EPCI > à 50 000 hab.
- Entre 9 et 11 années pour les départements et la métropole de Lyon
- Entre 8 et 10 années pour les régions, les collectivités de Corse, de Guyane et de Martinique.

A compter du DOB de 2019 et pour les exercices suivants, si la capacité de désendettement du dernier compte administratif connu est supérieur au plafond, l'ordonnateur présente à l'assemblée délibérante un rapport spécial sur les perspectives financières pluriannuelles tendant à respecter le ratio d'endettement. Ce rapport est présenté à l'occasion du DOB et fait l'objet d'une approbation par délibération distincte de celle relatif au DOB. En cas de non application de ces règles, le Préfet pourra saisir la chambre régionale des comptes dans un délai d'un mois.

- *La suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% des ménages*

Le Gouvernement s'engage à supprimer la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 80% des ménages.

Le mécanisme est progressif (diminution de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020) et soumis à des conditions de ressources : 27 000€ de revenu fiscal de référence pour une part majorée de 8000€ pour les deux demi-parts suivantes (43 000€ pour un couple) puis de 6 000€ par demi-part supplémentaire.

L'Etat prend en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. La loi de finances reste imprécise sur les conséquences des éventuelles variations de taux, d'instauration de la taxe Gemapi et des modifications de politique d'abattement décidées après 2017. Une refonte de la fiscalité locale est aussi annoncée.

Le coût de cette mesure dans le budget de l'Etat est évalué à 3 Md€ en 2018, 6,6 Md€ en 2019. En 2020, la suppression partielle de taxe d'habitation coûtera 10,1 Md€ à l'Etat sur 22 Md€ de recettes annuelles actuelles.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

- *Exonération de cotisation minimum de CFE pour les redevables réalisant un très faible chiffre d'affaires*

A partir de 2019, les entreprises imposées à la base minimum et réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 000 € seront exonérées de cotisation minimum de CFE. Au niveau national, un million de redevables de CFE sont concernés, soit un quart de l'ensemble des redevables de CFE. Sur le territoire de la CAD, en 2017 le nombre d'entreprises dont le CA est inférieur à 10 000€ est de 2 444, soit 48% des entreprises de la Dracénie. Pour cette tranche de d'imposition, cela représentait pour 2017 une recette totale de 354K€.
L'Etat compensera cette perte sur la base du taux de CFE 2018 l'année suivante sous forme d'allocations compensatrices.

- *Pérennisation des subventions d'investissement*

La DETR (dotation d'équipements aux territoires ruraux) est maintenue à 1 Md€

Une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de 665 M€ comprenant deux parts :

- la première part de 615 M€ pour financer les projets de rénovation thermique, transition énergétique et énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de mobilité, de logement, de développement numérique, de rénovation des bâtiments scolaires, de construction d'équipements liés à la croissance démographique. Cette part finance également les projets liés au développement des territoires ruraux dans le cadre des contrats de ruralité.
- La deuxième part de 50 M€, pour subventionner, principalement en investissement, les communes et EPCI qui s'engagent à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement par un projet de modernisation dans le cadre d'un contrat de maîtrise de la dépense signé avec le préfet. Ce contrat mentionne l'objectif de dépenses de fonctionnement à atteindre, la date où cet objectif sera atteint ainsi que les modalités de suivi.

- *Le FPIC maintenu à un 1 Md€ et des règles de garantie modifiées*

Le Gouvernement propose de stabiliser l'enveloppe à 1M€ comme en 2017 et en 2016, au lieu de l'objectif initial d'atteindre 2 % des recettes fiscales du bloc communal
Par ailleurs, le mécanisme de garantie de reversement du FPIC est modifié en cas de perte d'éligibilité :

- En 2018 : 85% de la recette 2017 (garantie antérieure ou attribution)
- En 2019 : 70% de la recette 2018 (garantie antérieure ou attribution)
- En 2020 : 50% de la recette 2019 (garantie antérieure ou attribution)

- *Prolongation des incitations financières à la création de communes nouvelles*

Le dispositif d'encouragement à la création de communes nouvelles est prolongé jusqu'au 1er janvier 2019. Cela concerne les communes nouvelles créées entre le 2 janvier 2017 et le 1er janvier 2019 dont la population globale est inférieure à 10 000 habitants ou les communes nouvelles regroupant la totalité d'un ou plusieurs EPCI, dont la population globale est inférieure à 15 000 habitants.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

Les principales mesures du dispositif :

- Maintien sur 3 ans de la dotation forfaitaire, de la dotation nationale de péréquation, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale des communes fondatrices.
- Pour les communes de 1 000 à 10 000 habitants, le bonus de 5% de DGF pendant trois ans est reconduit pour toutes nouvelles créations intervenant jusqu'au 1er janvier 2019.

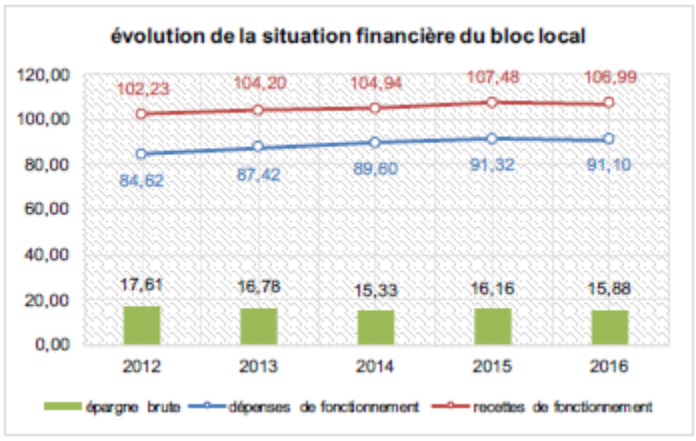
➢ *Dispositions diverses*

Les enveloppes de DSU et de DSR sont augmentées chacune de 90 M€.

- Automatisation du traitement du FCTVA à compter de 2019 : Traitement automatisé des données sur la base des pièces budgétaires (mandats et titres) sans TVA imputées sur une liste limitative de comptes.
- Adaptation des applicatifs informatiques Hélios (comptables), Colbert (préfecture) et Chorus (système d'information financier de l'État).

c. Une situation financière du secteur communal marquée par un léger rebond de l'épargne brute et une baisse ralentie de l'investissement en 2016

Les dépenses de fonctionnement du secteur communal (91 Md€) augmentent de +0,8 % en 2016.



Cette augmentation s'inscrit dans la continuité du ralentissement observé depuis 3 exercices (+1,6% en 2015, +2,5% en 2014 et +3,2% en 2013).

Les dépenses des communes ont diminué de -0,1% alors que celles des EPCI ont augmenté de +1% en raison des transferts de compétences des communes et des syndicats intercommunaux.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

Les dépenses de personnel ont nettement ralenti avec une progression de +1,1% contre +2,1% en 2015, +4,5% en 2014 et +3,3% en 2013.

Effectifs (milliers)	2014	2015	2016	Evol. 15/16
Fonctionnaires	1 468	1 472	1469	-0,2%
contractuels	364	356	356	0%
Autre	62	61	60	-0,16%
TOTAL hors contrats aidés	1 895	1 889	1 885	-0,2%
Contrats aidés	87	95	91	-0,4%
TOTAL	1 982	1 984	1977	-0,4%
Frais de personnel (012)	43,6 K€	44,7 K€	45,2 K€	+1,1%

L'évolution des dépenses de personnel s'explique principalement par la faible progression des rémunérations et des charges sociales. Compte tenu du glissement vieillesse-technicité (GVT) et de la revalorisation du point d'indice, cette évolution résulte d'une stabilisation voire d'une baisse des effectifs.
L'impact de la revalorisation du point d'indice (+ 0,6 %) au 1er juillet 2016 et des nouvelles normes a représenté plus du quart de la hausse des dépenses de personnel du bloc communal.
Les autres postes de dépenses diminuent comme les achats et charges externes (-1,3%) suite aux mesures d'économie sur les services extérieurs et les énergies. Les subventions de fonctionnement ont aussi diminué (-1,5%) comme les charges financières (-3,9%). En revanche, les contingents et participations obligatoires (SDIS, organismes de regroupements, …) ont fortement augmenté (+8,6%).
Les recettes de fonctionnement du secteur communal (107 Md€) augmentent de +0,7% après +1,8% en 2015. La hausse des recettes fiscales et des autres recettes a compensé la réduction des dotations. Les recettes fiscales ont progressé de +1,9% (+5,5% en 2015) alors que les dotations et participations ont diminué de -3,9%. Cette moindre augmentation en 2016 provient essentiellement du cycle de la CVAE (+1,4% en 2015 après +4,5% en 2015) et de l'effet exonération de taxe d'habitation des personnes modestes financée entièrement par l'Etat en 2015.

Au total, l'évolution maîtrisée des dépenses (+ 735 M€) étant inférieure au ralentissement des recettes (+ 771 M€), l'épargne brute du bloc communal se stabilise à 15,8 Md€ après 15,7 Md€ en 2015, soit +0,2%. En revanche, l'épargne nette décroit légèrement de -0,6%.

Contrairement aux cycles électoraux précédents, l'investissement du secteur communal continue de diminuer mais moins que les années précédentes (-0,2% en 2016 après -11% en 2015 et -12% en 2014). Selon la DGCL, la diminution concerne les communes de plus de 10 000 habitants et les ECPI de plus de 50 000 habitants. L'évolution a été positive pour les autres communes et EPCI.
La baisse concerne principalement les dépenses d'équipement (-0,4%) et non les subventions d'investissement versées (+2,5%).

L'encours de dette de 89,6 Md€ en 2016 progresse globalement de +1,5%. La capacité de désendettement se stabilise à 5,7 années (5,6 en 2015).

L'encours que les collectivités laissent sur leur compte au trésor, atteint 37,4 Mds d'€ fin 2016, ce qui représente près de deux mois de dépenses du monde local.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

➢ *Une hausse annoncée de l'épargne et des investissements pour 2017*

2017 est une année de recomposition du paysage intercommunal (1 266 groupements contre 2062 en 2016) et de mise en place de 200 communes nouvelles. Les dépenses de fonctionnement pourraient repartir à la hausse (+1,3%) suite à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires au 1er février 2017 et à la mise en place du PPCR1. Les effectifs devraient peu évoluer suite à la baisse du nombre de contrats aidés. Les charges à caractère général devraient se stabiliser.

Les recettes de fonctionnement augmenteraient de +1,2%. En 2017, la contribution au redressement des comptes publics a été réduite de moitié. La taxe d'habitation et les taxes foncières auraient une croissance limitée +1,7%. Quant aux impôts économiques, ils progresseraient de +4% en raison de la dynamique de la CVAE.

Données issues du rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique locale publié en septembre 2017 et du rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités locales publié par la cour des comptes en septembre 2017

L'épargne brute augmenterait très légèrement en 2017 (+0,5%).

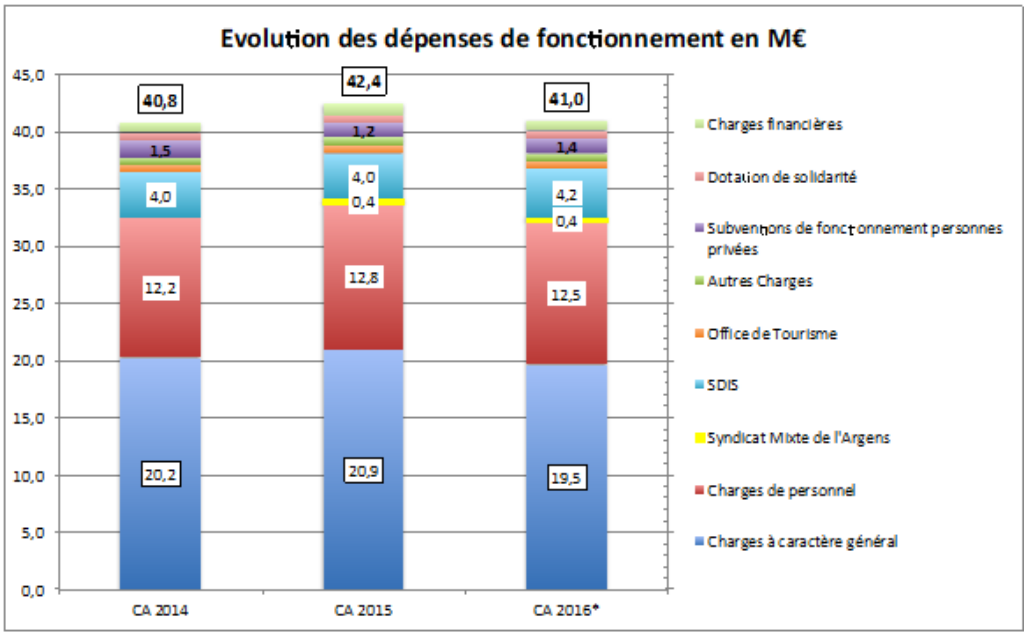
Il est attendu une reprise de l'investissement de +4% surtout marquée dans les intercommunalités mettant en œuvre leurs nouvelles compétences et dans les grandes villes disposant de marges de manœuvre retrouvées en milieu de mandat après le lancement de nombreux projets décidés deux ans plus tôt.

L'encours de dette du secteur communal devrait se stabiliser en 2017.

2. La situation financière de la CAD sur la période 2014-2017

a. Evolution des dépenses de fonctionnement

En introduction, les éléments de l'analyse rétrospective réalisée fin 2017 pour la période allant de 2014 à 2016, ont pu afficher une croissance annuelle des dépenses de fonctionnement quasi nulle proche de +0,2% l'an.



Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

✓ Les charges à caractère général (Chapitre 011)

S'agissant des dépenses courantes de fonctionnement des services, leur croissance est du même ordre, et les explications tiennent dans l'intégration de dépenses supplémentaires liées à l'intégration de sept communes au total sur cette période. Pour le reste des variations, elles sont essentiellement liées au service de gestion des ordures ménagères, dont l'activité est fortement liée aux variations de tonnages d'ordures collectées.

✓ Les dépenses de personnel (Chapitre 012)

Sur la période 2014/2017 les charges de personnel ont évoluées en moyenne de 2,7%. L'objectif de croissance fixé pour les années à venir à 2% est donc pour cette période passée légèrement dépassé, mais cela est justifié par deux facteurs essentiels.

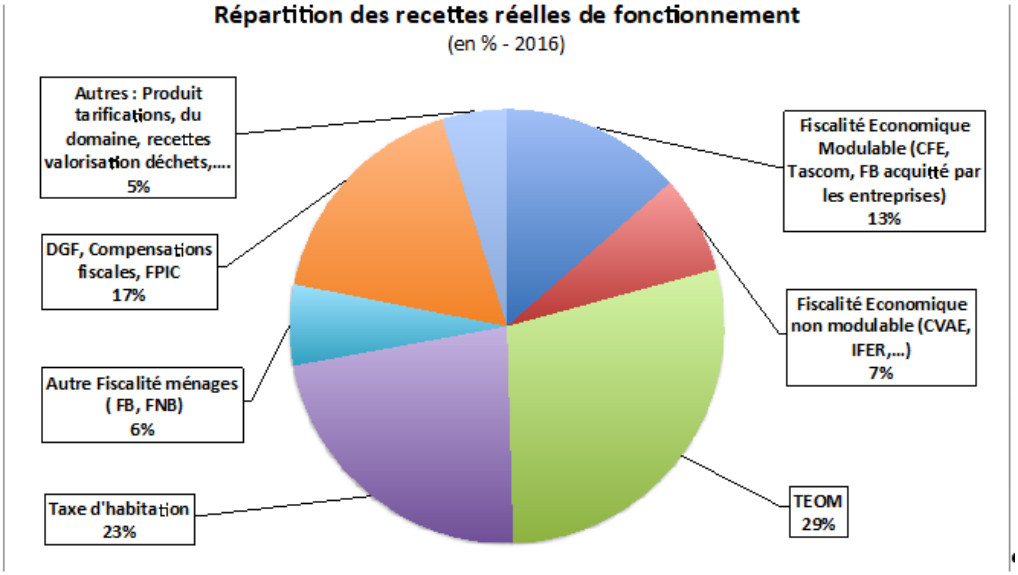
Le premier tient lieu dans l'extension de périmètre de la CAD qui a intégré à deux reprises ces dernières années trois (janvier 2014) puis quatre (janvier 2017), nouvelles communes. Cela s'accompagne donc d'une intégration d'équipements et de services à assurer au titre des compétences exercées et de personnels à transférer.

Le second lié aux obligations réglementaires auxquelles est soumise la CAD comme toute autre collectivité. Pour ce chapitre en particulier, les dépenses ont été soumises à variation par la mise en place du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) et par la refonte intégrale des grilles indiciaires de chaque filière, impliquant systématiquement, un réajustement des rémunérations des agents.

✓ Les charges financières (Chapitre 66)

Concernant les dépenses financières, le contexte national favorable et la limitation du recours à l'emprunt, ont été propices à une gestion de dette efficace, permettant ainsi de faire baisser ces dépenses de 0,7% sur la période 2014/2017, soit en moyenne une baisse de 0,23% par an.

b. La structure des recettes de fonctionnement



Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

✓ La fiscalité (Chapitre 73)

Entre 2014 et 2016, la communauté d'agglomération dracénoise a restauré sa situation financière en utilisant le levier fiscal, avec la mise en place d'une fiscalité sur le foncier bâti (3%), générant une ressource supplémentaire de 4 M€ en 2015.

Ces mesures s'avéraient nécessaire au regard de l'épargne brute qui s'approchait alors des niveaux d'alerte en 2014. Il est à noter que l'engagement pris à l'époque de baisser la fiscalité si cela s'avérait possible, a été respecté en 2017, avec la baisse de taux de la taxe sur le foncier bâti ramené à 2,5% (générant ainsi une baisse de 20% de cette fiscalité), soit une baisse de recette fiscale pour la CAD de près de 750K€.

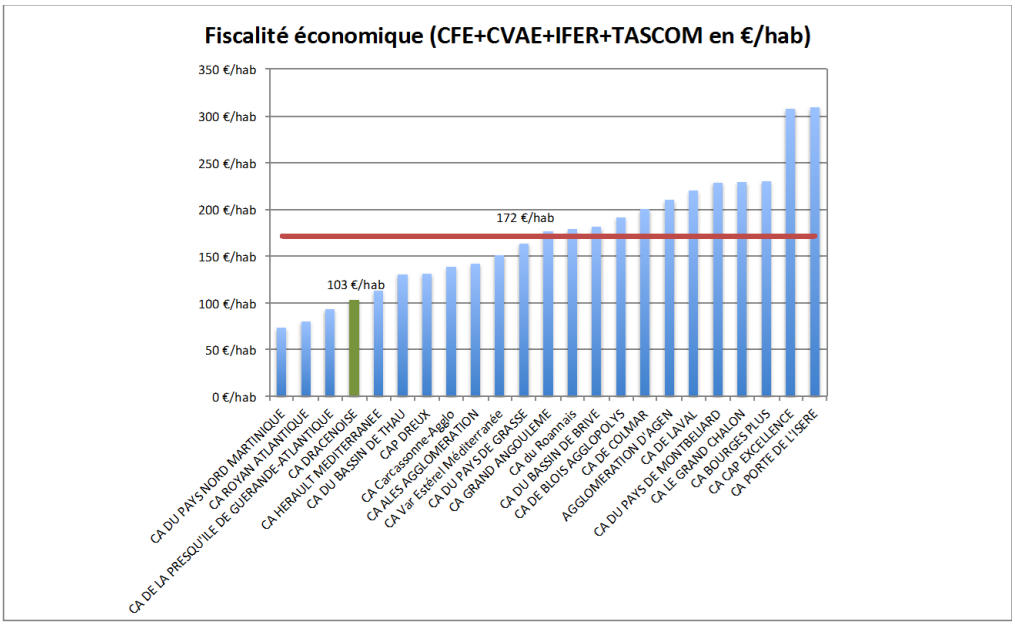
Depuis, seules les hausses de bases fiscales décidées par l'Etat sont intégrées aux estimations de recettes fiscales.

	2014	2015	2016	2017	variation annuelle moyenne
Recettes* avec pouvoir de taux (en M€)	**36,9**	**41,9**	**43,4**	**42,7**	**5,0%**
Recettes* avec pouvoir de taux (en M€) hors taxe sur le foncier bâti	**36,9**	**37,8**	**39,2**	**39,2**	**2,0%**
dont Taxe d'Habitation	12,9	13,0	13,5	13,4	
dont Foncier Bâti	n.c	4,1	4,1	3,5	
dont Foncier non bâti	0,1	0,1	0,1	0,1	
dont TEOM	16,4	16,9	17,3	17,6	
dont CFE	6,1	6,2	6,4	6,3	
dont recettes de tarification	0,4	0,7	0,8	0,8	
dont TASCOM	1,1	0,9	1,1	1,0	
en % des recettes	**67%**	**70%**	**72%**	**72%**	

*** TH, FB, FNB, TEOM, CFE, Tascom, Recettes de tarification**

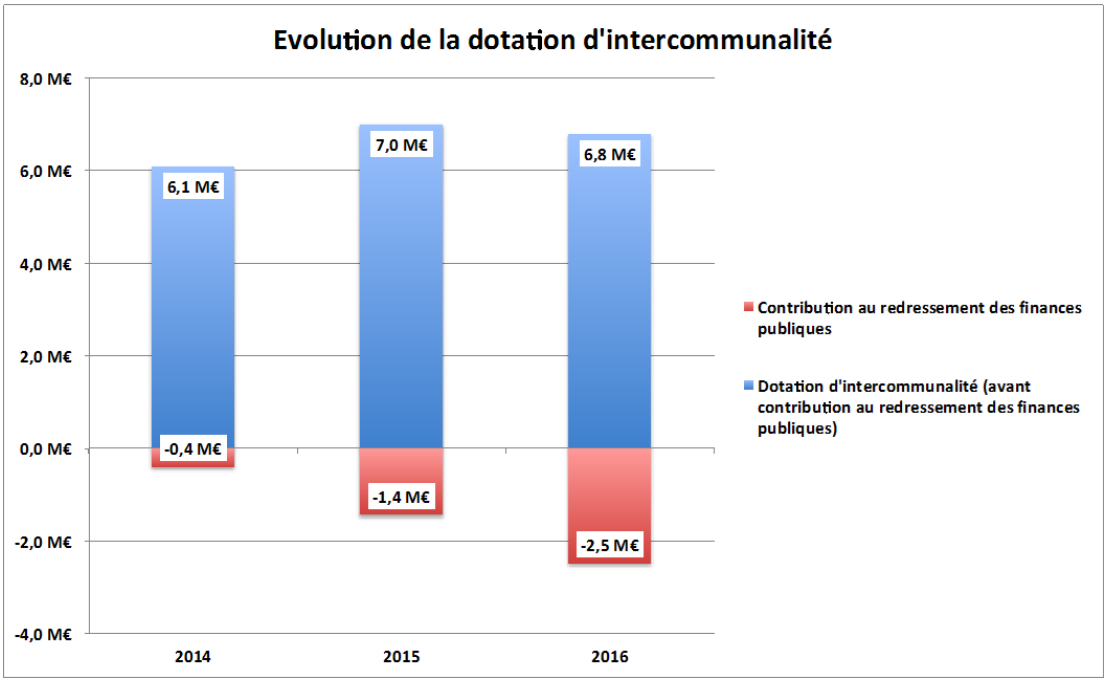
Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

Il est à noter qu'en matière de fiscalité économique, le territoire dracénois génère moins de produit fiscal par habitant que les EPCI de même strate démographique :



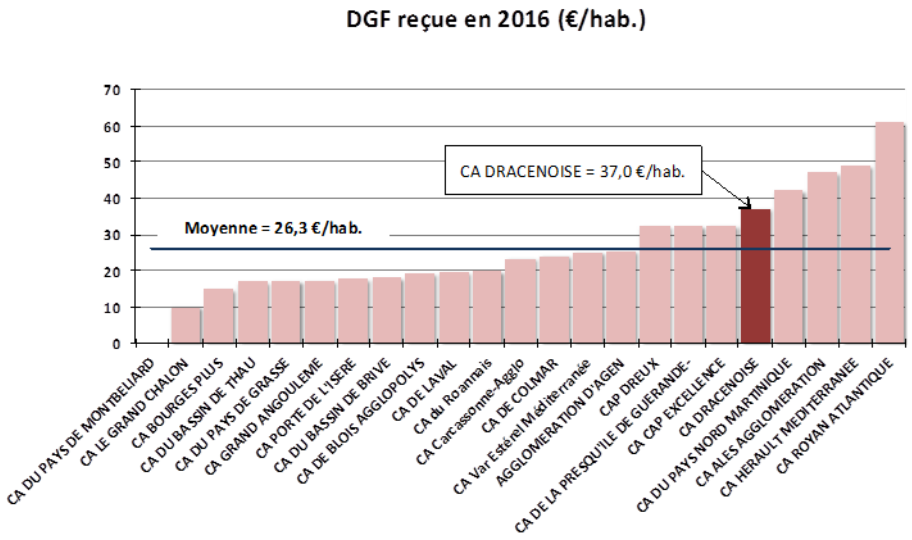
✓ Les dotations (Chapitre 74)

Les mesures ci-dessus ont été prises par la communauté s'imposaient car elle a dû faire face entre 2014 et 2017 à une perte de DGF de 3 M€, dans le cadre de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques.



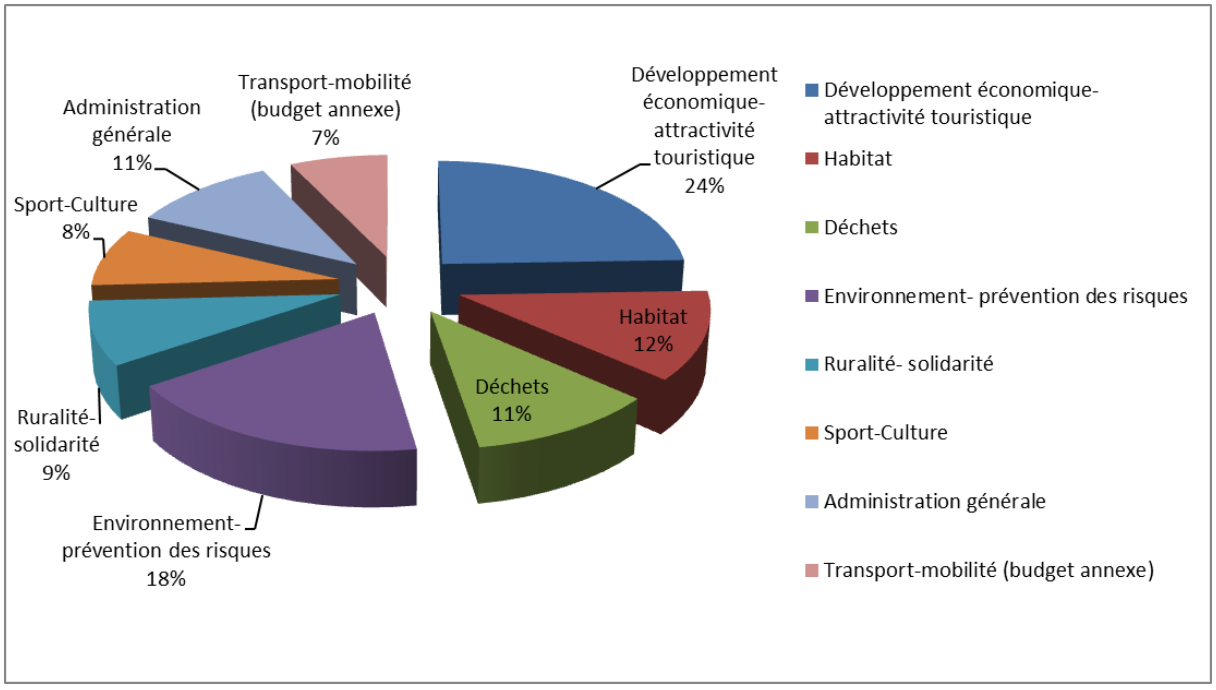
Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

Toutefois l'incidence de cette baisse sur les finances communautaires a été très partiellement atténuée par l'éligibilité, à compter de 2016, au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC, 3 M€ répartis à hauteur de 1,1 M€ pour la communauté et 1,9 M€ pour les communes).
Cette éligibilité apparaît principalement liée à l'augmentation de l'effort fiscal, issue de la mise en place de la taxe communautaire sur le foncier bâti en 2015…



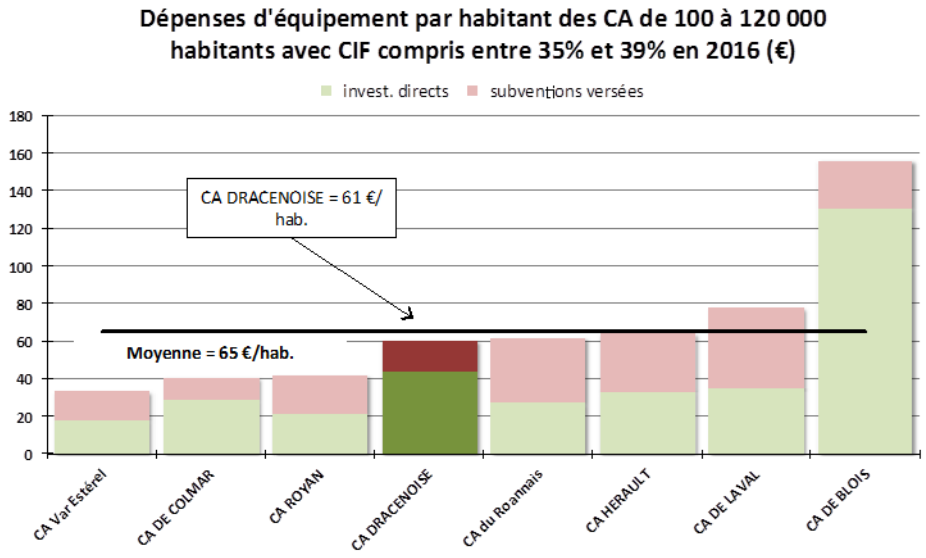
c. La structure des dépenses d'investissement

En termes de politique d'investissement, la CAD consacre 24% de ses dépenses au développement économique et à l'attractivité du territoire. 18% pour préserver un cadre de vie de qualité ; 11% pour les déchets ; 12% pour construire des logements pour la population.



Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

Pour les dépenses d'équipement de la CAD, le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ayant été voté en 2016, la trajectoire financière de cette section est tracée. Le séminaire des élus organisé fin 2017 n'a pas profondément modifié cette tendance, et à même compte tenu des priorités affichées, accru la volumétrie initiale. Ceci en renforçant la priorité mise sur le logement + 4 millions d'euros, et à travers une aide supplémentaire aux communes de 1,3M€, par le biais de subventions d'investissement visant à aider les communes dans la réalisation de leurs projets communaux (fonds de concours).



Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

La CAD a mis en place un programme d'appui aux communes via les fonds de concours. Lors de la clause de revoyeur du PPI ce sont plus de 1,3M€ que complète le fond initial adopté en 2016 de 5,4M€

				CRET/CR (-/+20%)			
Code INSEE	Nom Communes	Population DGF de la commune	Répartition en 10 tranches	bonus	écrêtement	FDC maximum accordé	FDC demandé
83010	BARGEME	247	20 000 €	2 068 €		**22 068 €**	- €
83013	BASTIDE	337	20 000 €	2 822 €		**22 822 €**	60 000 €
83109	ROQUE ESCLAPON	449	20 000 €		-4 000 €	**16 000 €**	27 320 €
83044	COMPS	518	20 000 €		-4 000 €	**16 000 €**	131 472 €
83038	CHATEAUDOUBLE	554	20 000 €	4 639 €		**24 639 €**	150 000 €
83128	SILLANS LA CASCADE	894	20 000 €		-4 000 €	**16 000 €**	- €
83154	SAINT ANTONIN DU VAR	896	20 000 €	7 503 €		**27 503 €**	33 000 €
83041	CLAVIERS	951	20 000 €	7 963 €		**27 963 €**	91 000 €
83003	AMPUS	1 240	30 000 €	10 383 €		**40 383 €**	57 500 €
83082	MONTFERRAT	1 558	30 000 €	13 046 €		**43 046 €**	87 555 €
83011	BARGEMON	1 921	40 000 €	16 086 €		**56 086 €**	95 000 €
83134	TARADEAU	2 030	40 000 €	16 999 €		**56 999 €**	113 529 €
83028	CALLAS	2 261	40 000 €	18 933 €		**58 933 €**	259 612 €
83056	FIGANIERES	2 908	40 000 €		-8 000 €	**32 000 €**	300 000 €
83085	MOTTE	3 545	50 000 €	29 685 €		**79 685 €**	135 431 €
83121	SALERNES	4 275	60 000 €		-12 000 €	**48 000 €**	100 000 €
83058	FLAYOSC	4 986	60 000 €		-12 000 €	**48 000 €**	75 000 €
83141	TRANS EN PROVENCE	5 956	80 000 €	49 873 €		**129 873 €**	242 995 €
83004	ARCS	7 829	100 000 €		-20 000 €	**80 000 €**	260 778 €
83072	LORGUES	10 661	120 000 €		-24 000 €	**96 000 €**	50 000 €
83086	MUY	10 724	120 000 €		-24 000 €	**96 000 €**	213 400 €
83148	VIDAUBAN	12 062	140 000 €		-28 000 €	**112 000 €**	882 930 €
83050	DRAGUIGNAN	41 457	200 000 €		-40 000 €	**160 000 €**	900 000 €
totaux		*118 259*	**1 310 000 €**	**180 000 €**	**-180 000 €**	**1 310 000 €**	4 266 522 €

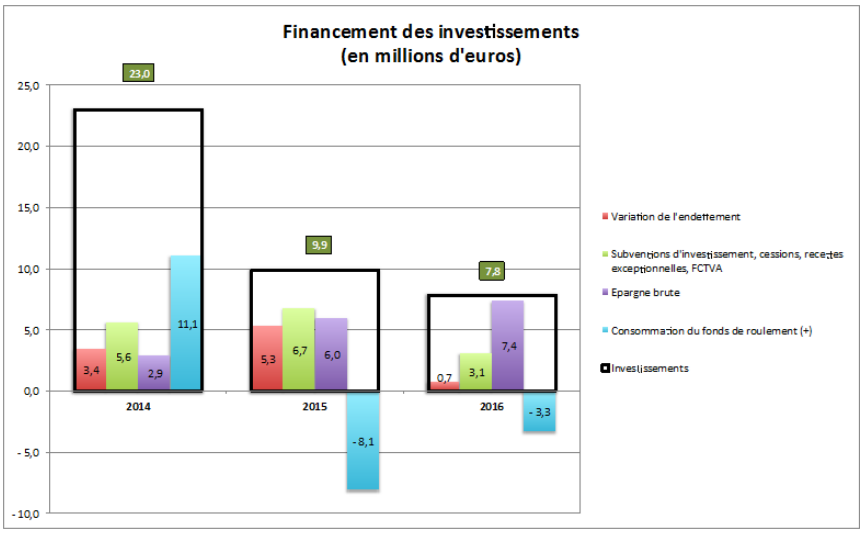
10 tranches

POP DGF (habitants)	montant forfaitaire
< 1000	20 000 €
1000-2000	30 000 €
2000-3000	40 000 €
3000-4000	50 000 €
4000-5000	60 000 €
5000-7000	80 000 €
7000-10000	100 000 €
10000-11000	120 000 €
11000-40000	140 000 €
> 40 000	200 000 €

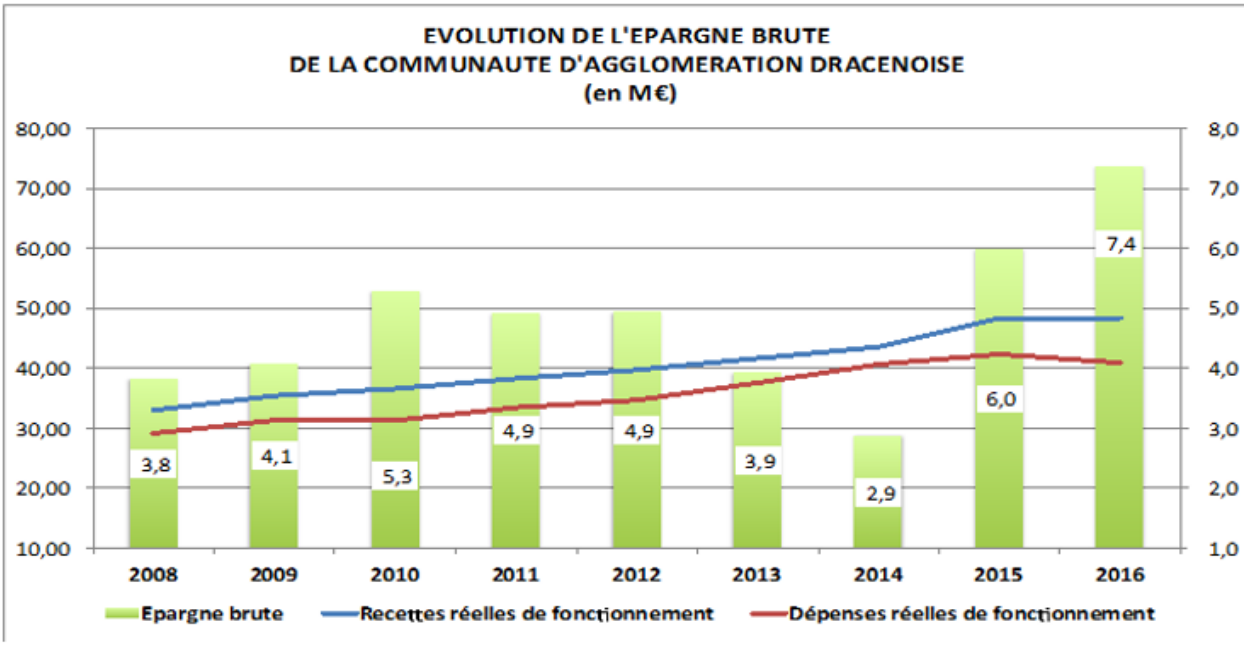
Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

d. La structure des recettes d'investissement

Au regard de l'évolution des ressources dégagées pour financer les investissements, une nouvelle enveloppe a été déterminée à partir de 2015.



✓ Des ratios favorables à fin 2016

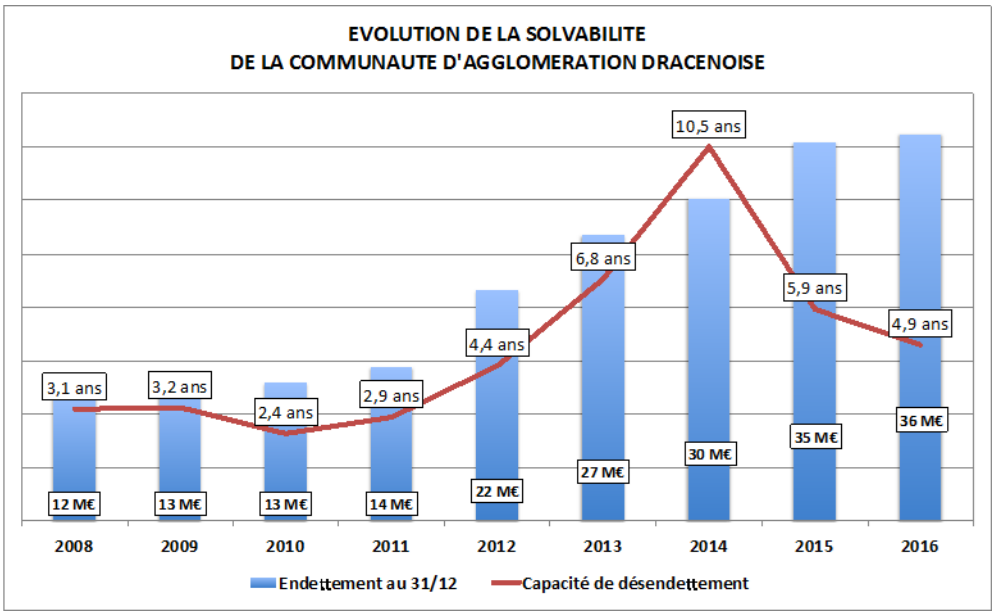


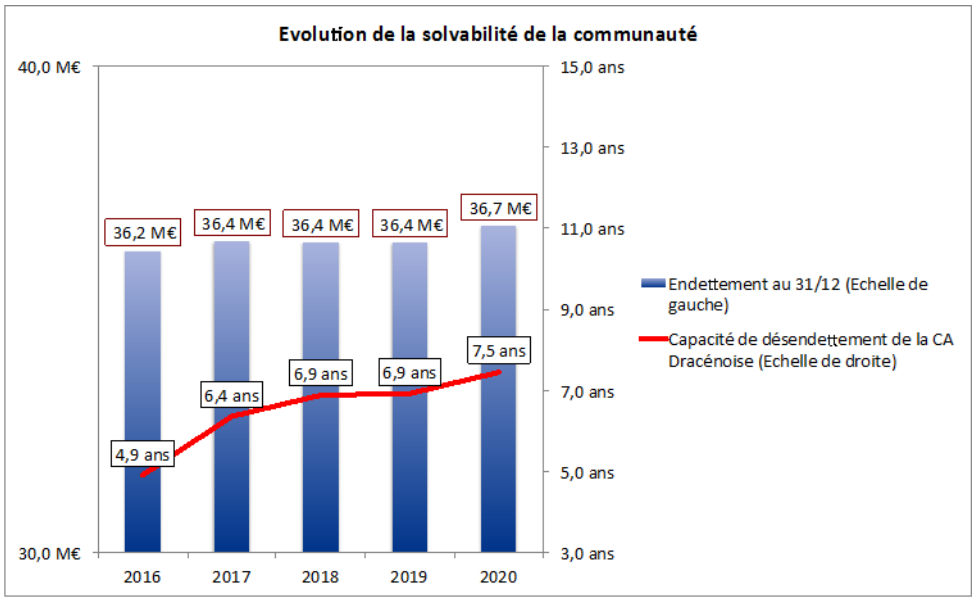
e. Evolution de la dette

Compte tenu des indicateurs financiers évoqués plus hauts (ratios, excédents…), et de la programmation pluriannuelle des investissements arrêtée, le niveau d'endettement prévisionnel est anticipé et sera tel, que la CAD n'aura pas obéré pour l'avenir ses capacités à intervenir dans le champ de ses compétences.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

Ainsi, dans cette optique, l'endettement serait in fine de 38,5M€ en 2020, permettant d'afficher un ratio de désendettement de 7,4 années, ratio bien inférieur aux seuils habituels d'alerte.





3. Les grandes orientations budgétaires

Comme évoqué auparavant, les projets de budget 2018 s'inscrivent d'une part dans un contexte d'incertitudes sur l'évolution des recettes (suppression de la taxe d'habitation, évolution incertaine de la DGF, éligibilité fragile au FPIC) et sur les conséquences financières de l'exercice des nouvelles compétences et d'autre part dans un projet de territoire permettant de renforcer la dynamique et la cohésion de notre espace, de se doter d'équipements performants et modernes pour des services publics efficients.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

Les orientations budgétaires 2018 traduisent la volonté de la CAD de maintenir une solide capacité financière d'actions selon une trajectoire pluriannuelle de maitrise des dépenses de fonctionnement et de soutien à l'investissement en faveur du développement de l'attractivité du territoire et de l'économie locale.

Cette stratégie financière pluriannuelle est fondée sur :

- Le maintien d'une épargne brute autour des 6/7 M€ au niveau des comptes administratifs qui couvrent largement l'annuité de dette (2M€).
- la poursuite de l'objectif de stabilisation en valeur des dépenses de fonctionnement sur 2018 et au-delà (1,2%).
- des hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement prudentes et réalistes.
- une capacité de désendettement maintenue à un maximum de 7/8 ans (en réalisé). Soit des niveaux en-deçà des seuils d'alerte et de vigilance.

a. Le budget principal - la situation financière actuelle de la CAD :

Le dernier compte administratif provisoire (2017) présente une structure résumée de la manière suivante :

EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES 2014/2017

FONCTIONNEMENT	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
DEPENSES				
CHAPITRE 011 Charges à caract. général	20 186 513	20 909 057	20 329 174	22 082 028
CHAPITRE 012 Charges de personnel	12 239 444	12 763 680	12 463 687	13 241 158
CHAPITRE 65 Autres ch. gestion courante	6 017 691	5 914 512	6 221 984	6 527 500
CHAPITRE 66 Charges financières	897 297	1 045 305	951 773	891 171
CHAPITRE 67 Charges exceptionnelles	728 495	1 117 930	1 107 940	1 253 433
CHAPITRE 014 Atténuation de produits	12 382 601	12 164 366	12 351 896	12 126 001
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**52 452 041**	**53 914 849**	**53 426 455**	**56 121 291**

La CAD présente fin 2017 un autofinancement (épargne brute) de 6,3M€ soit 10,15% des recettes réelles de fonctionnement. **Il s'agit d'un niveau très satisfaisant**. Cet autofinancement permet de couvrir plus de trois fois le remboursement du capital de la dette (2M€). Il permet par ailleurs de rembourser théoriquement l'encours de dette (35,2 M€) en 5,28 années. Soit une solvabilité très solide vis-à-vis des établissements financiers.

Cette situation financière est un préalable incontournable pour faire face à ses projets d'investissements.

Ces investissements sont adossés à un programme pluriannuel d'investissement (PPI) de 65 M€ ttc sur la période 2016-2020, auquel pourraient s'ajouter des investissements liés aux nouvelles compétences, nécessitant au total un besoin d'emprunt estimé entre 4 et 6 M€ sur la période.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

Les investissements programmés dans le budget 2018 répondent au projet de territoire puisque la CAD a la volonté :

- De moderniser ses équipements (1,7M€)
- De soutenir les communes (1,3M€).
- D'agir pour le développement économique du territoire en investissant fortement dans l'immobilier d'entreprises et dans les zones d'activités économiques (1,6M€)
- De préserver l'environnement par l'action écologique déterminée sur les consommations de fluides et d'énergies, son inscription dans la reconnaissance d'un territoire « vert », mais aussi par l'amélioration des circuits de collecte et de traitement des déchets ménagers (aménagement des déchetteries….) 2,3M€.

Au 1er janvier 2018, conformément à la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015, implique la prise de compétence « gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) » par les EPCI. Cette compétence qui a pour objet l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues est déjà assurée par la Communauté d'Agglomération Dracénoise depuis 2015. Elle sera financée sans taxe additionnelle.

Conformément au schéma de mutualisation qui fait l'objet d'un point d'étape sur un document à part, la CAD a lancé en 2016 une réflexion autour d'une démarche de mutualisation des ressources humaines et financières de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, envisagée avec au moins sept communes membres (les arcs, Vidauban, Châteaudouble, Lorgues, Taradeau, Sillans, St Antonin…). Ces « services communs » seraient opérationnels dans le courant du 1er semestre 2018 pour les trois premières. Une discussion s'est aussi engagée sur la mutualisation du service informatique et de l'urbanisme pré-opérationnel et réglementaire.

Pour mémoire, un service commun existe déjà à la CAD depuis 2004 : le service instruction des droits du sol.

✓ La trajectoire financière de la prospective :

Fondée sur le CA 2016 et sur des projections de CA pour les années d'après, **la prospective budgétaire 2017/2020 montre une trajectoire soutenable à condition de contenir l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.**

Cette trajectoire s'inscrit dans **un contexte de recettes de fonctionnement atones sur la période à venir** :

- **Les dotations devraient globalement stagner sur la période** : pas de baisse mécanique des dotations, mais la contrepartie de cette stabilité devrait se traduire par le net ralentissement de la progression de la péréquation reçue par la CAD au travers du FPIC.
- **Concernant la fiscalité**, l'évolution des bases ne devrait pas être remise en cause par la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. L'Etat ayant annoncé une compensation opérée via un dégrèvement.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

La prospective des futurs Compte Administratifs montre un équilibre budgétaire qui reste assuré de manière saine, même si l'épargne nette baisserait et la capacité de désendettement se rapprocherait des 8 ans. Ce qui prouve bien que la stabilisation en valeur des dépenses de fonctionnement est un impératif et qu'il n'y a que peu de marges de manœuvres en cas d'aléas.

Point de vigilance, l'endettement prévisionnel augmenterait entre fin 2017 et 2020, passant de 35,2 M€ fin 2017 à moins de 39 M€ fin 2020, avant de redescendre par la suite. Cet endettement resterait bien en deçà du seuil des 100% des recettes réelles de fonctionnement, soit un seuil qui peut s'avérer disqualifiant pour certains établissements bancaires.

Ce recours à l'emprunt modéré pour financer l'important programme d'investissement nécessaire pour le développement et l'attractivité de notre territoire, n'est possible qu'à travers la politique rigoureuse de maitrise des charges et d'optimisation des recettes que s'est imposée la CAD dès 2015, à travers sa stratégie financière et sa rigueur budgétaire.

b. Les orientations en matière de recettes

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de 3,4% de BP à BP. En prenant en compte les recettes fiscales et la DGF 2017 notifiées.

De 2014 à 2018, elles ont progressé de +13,4%, la dynamique fiscale (FPIC compris) ayant compensé la baisse de la DGF.

- ✓ Des recettes fiscales dynamiques

Les prévisions des recettes fiscales 2018 reposent sur :

- Aucune augmentation de taux
- Une revalorisation réglementaire des valeurs locatives estimée à +1%.

Les recettes fiscales 2018 s'établissent à 49M€, soit + 1,9% de BP à BP. Cette évolution intègre la revalorisation des valeurs locatives estimée à 1%. La fiscalité intercommunale repose sur des impositions :

- dites « ménages », la taxe d'habitation, les taxes foncières et la TEOM,
- dites « entreprises », principalement la CFE, la CVAE, la TASCOM et l'IFER.

Les impositions « ménages » de 18,4M€ en 2018 progressent de +2,2% (18M€ notifiés en 2017)

Pour 2018, les évolutions attendues des bases physiques sont faibles (+1,6% pour la taxe d'habitation, 2% pour la taxe foncière sur le bâti et 2,5% pour la TEOM et +0% pour le non bâti). Le montant prévu de taxe d'habitation 2018 tient compte d'un remboursement de l'Etat de l'abattement de 30%, sur la base des taux et des politiques d'abattements 2017 (cf loi de finances 2018).

Aucune évolution des taux ne sera proposée au vote du conseil d'agglomération pour 2018.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

- Les impositions « entreprises » de 12M€ en 2018 augmentent de 2,5% (11,7M€ en 2017)

		2014	2015	2016	2017	2018
CFE	Base	21 518 450	21 833 000	22 611 734	22 353 184	22 353 184
	taux	28,30%	28,30%	28,30%	28,30%	28,30%
	Produit	6 089 992	6 178 739	6 271 420	6 325 517	6 325 517
TH	Base	176 915 064	184 012 326	181 521 089	186 452 000	189 435 232
	taux	7,22%	7,22%	7,22%	7,22%	7,22%
	Produit	12 897 808	13 004 953	13 484 975	13 461 834	13 677 224
FNB	Base	1 690 370	1 709 640	1 703 699	1 747 000	1 747 000
	taux	3,89%	3,89%	3,89%	3,89%	3,89%
	Produit	65 702	66 091	67 503	67 958	67 958
FB	Base	132 182 177	136 442 733	138 019 126	141 475 000	144 304 500
	taux		3,00%	3,00%	2,50%	2,50%
	Produit		4 082 700	4 154 681	3 536 875	3 607 613

✓ Le montant de la CFE 2018 arrêté à 6,3M€ stable par rapport au réalisé 2017.

✓ Concernant la CVAE, l'absence d'évolution linéaire est toujours de mise. Depuis 2012, le produit de CVAE suit une évolution sinusoïdale. En effet, selon les services de l'Etat, le secteur des finances et des assurances est très impacté par des règles particulières de provisions et de reprises de provisions techniques et par des placements sur les marchés financiers influençant le calcul de la valeur ajoutée spécifique à ce secteur. Nationalement, les variations du produit de CVAE vont dans le même sens, mais pour la CAD, elles sont amplifiées. Pour 2018, les services de la DGFIP n'ont pas encore pu nous indiquer un montant estimatif sur la base des rôles de juin. Sur le fondement de l'évolution historique sinusoïdale, le budget 2018 prévoit une légère augmentation par rapport à 2017.

Produit fiscal	2014	2015	2016	2017	2018
CVAE	3 296 953	3 422 036	3 369 850	3 524 502	3 653 761

✓ Le montant de la TASCOM en progression de +2,43% par rapport au réalisé 2017 tient compte de la délibération du 25 septembre 2017 portant le coefficient à 1,15 au lieu de 1,10. - Il est attendu pour 2018 une augmentation de +1% du montant de L'IFER.

	2014	2015	2016	2017	2018
Tascom	1 076 430	920 852	1 124 453	1 049 261	1 200 000

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

- ✓ Une DGF stable par rapport à 2017 : La DGF se compose d'une dotation de compensation évoluant chaque année suivant un écrêtement fixé par le Comité des finances locales et d'une dotation d'intercommunalité évoluant en fonction du potentiel fiscal (PFi), du coefficient d'intégration fiscal (CIF) et des valeurs de point déterminées par le Comité des finances locale en fonction principalement du nombre d'habitants par catégories d'EPCI. Le budget 2018 prévoit une stabilité de la dotation de compensation. S'agissant de la dotation d'intercommunalité, l'Etat ne prélèvera pas en 2018 de contribution sur les collectivités locales mais son évolution après 2018 pourrait dépendre des efforts d'économies de la CAD (cf loi de finances 2018).

De 2014 à 2017, la CAD aura contribué pour 3M€ à la diminution de la DGF, ce qui représente 4,8% des recettes réelles de fonctionnement (CA 2017). Le Gouvernement a décidé un gel des dotations pour 2018, ce qui a pour effet de pérenniser la baisse de DGF de 2017 à laquelle s'ajoute la diminution continue de la dotation de compensation.

- Des recettes de services presque stables

Ce chapitre budgétaire regroupe les recettes proprement dites des services et du domaine (loyers, droits d'entrées dans les équipements culturels et sportifs,…).
Le budget 2018 prévoit une stabilité ces recettes.

c. Les orientations en matière de dépenses

Des dépenses de fonctionnement maitrisées :

Face à la stagnation des recettes de fonctionnement, les collectivités locales doivent adapter le rythme de progression de leurs dépenses.

Pour la CAD Les dépenses réelles de fonctionnement augmenteront de 1% de BP à BP hors montant d'investissement du SMA repris en fonctionnement.

L'augmentation entre 2018 et 2017 est consécutive à l'impact en année pleine des décisions prises en 2017.

- ✓ **Les charges à caractère général (Chapitre 011)**

Ce chapitre budgétaire rassemble les achats et les services extérieurs et représente 20 % des dépenses réelles de fonctionnement
Ce poste de dépenses de 21.9 M€ en 2018 (22.08 M€ en 2017) diminue de -1% de BP à BP.

- ✓ **Les dépenses de personnel (Chapitre 012)**

Les dépenses de personnel (13,7 M€ en 2018) représentent environ 24,7% des dépenses réelles de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

L'évolution est présentée ci-dessous :

Structure des effectifs :

Au 31 décembre 2017, l'effectif pourvu est de **372** agents titulaires et non titulaires, soit 5 agents de moins qu'au 1er janvier 2017 qui comptait **377** agents.

Cet écart représente 5 départs en retraite non remplacés dont 4 au budget général et 1 au budget transport.

Justification d'une évolution de 2% de la masse salariale :

- ✓ Evolution des effectifs :

⇨ Une masse salariale de 130 000 € est prévue pour les recrutements en cours d'année, liés principalement au développement et à l'aménagement du territoire.
Il s'agit en effet de priorité au développement économique en renforçant la direction par le recrutement d'un directeur et d'un chargé d'opération en maîtrise d'ouvrage afin de piloter tous les projets d'aménagement validés au PPI (ZAC Ste Barbe, pôle aquatique etc…)

⇨ Création d'un service commun avec les communes des ARCS, VIDAUBAN et de CHATEAUDOUBLE.

Ce projet, présenté en axe n°3 du schéma de mutualisation adopté en décembre 2015, sera effectif au cours du 1er semestre 2018.
L'effectif sera ainsi augmenté de 6 ETP pour la DRH et 1.6 ETP pour la Direction des Finances. La masse salariale associée à ces services communs représente quant à elle 278 500 € pour une mutualisation de services avec ces communes.
La compensation financière est assurée par le transfert de charges en recettes.

- ✓ *Eléments sur la rémunération* :

Les traitements indiciaires :

Si l'application de l'accord relatif aux **Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations** (PPCR) des agents de la fonction publique a permis en 2017 une augmentation des indices de rémunération des agents de cat. A, B et C, 2018 sera une année blanche pour ce dispositif dont la mise en œuvre était prévu initialement jusqu'en 2020.

- ✓ Le régime indemnitaire (RI) :

Le RIFSEEP ou Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes existantes actuellement. En effet, la mise en place de ce dispositif a pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire très complexe actuellement.
En 2018, une enveloppe de 168 000€ est inscrite permettant ainsi de financer le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) constituant la part variable du régime indemnitaire des agents de la CAD.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

Outre son aspect règlementaire, ce nouveau RI agit aussi comme un des leviers de management, afin de favoriser les initiatives et la montée en compétence des agents, tout en reconnaissant le caractère méritant de leur investissement.

La formation professionnelle :
Une augmentation des dépenses de formation inscrites au chapitre 011 (50 000€ contre 35 000€ en 2017) est justifiée par la volonté de professionnaliser les agents de la CAD pour parvenir à une acquisition des connaissances, permettant à l'institution de se doter d'expertises et des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet d'agglomération.

- ✓ La Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines :

Dans un contexte législatif et réglementaire fortement évolutif et face aux tensions budgétaires, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) constitue un des enjeux forts de la CAD, en 2018. La GPEC doit permettre de maîtriser les évolutions de l'emploi, afin de détecter les métiers stratégiques, d'anticiper les besoins en compétences, de professionnaliser nos ressources, et d'améliorer ainsi la qualité du service rendu aux usagers.
Ainsi, la CAD en partenariat avec le CNFPT, mettra en œuvre un plan d'actions nécessaires à l'anticipation des emplois et compétences de demain.

Les augmentations des dépenses de personnel (+4% de BP à BP) sont essentiellement dues au renforcement de la structure et à la mise en place des dispositifs sociaux comme le protocole parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) et le RIFSEEP, sans oublier l'évolution du GVT.

- ✓ **Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)**

Ces charges concernent les subventions aux associations, aux budgets annexes et les indemnités des élus. Le budget 2018 prévoit 7 M€ (6.6 M€ au BP 2017), soit +5% d'augmentation, du notamment au SDIS et à la pris en charge des subventions versées par la Région jusqu'alors, dans le cadre de la politique de la ville.

- ✓ **Les reversements de fiscalité (Chapitre 014)**

Ce poste de dépenses important (12,1M€ en 2017) 11,8M€ en 2018 représente 38% des dépenses réelles de fonctionnement et évolue en fonction des transferts de compétences entre les communes et la CAD (-2,3%).

d. Les engagements pluriannuels

Lors du séminaire des élus fin 2017, la CAD a revu à la hausse son PPI adopté initialement en 2016. Ce sont 65M€ désormais qui seront investis pour la lutte contre les inondations, l'aménagement et le développement du territoire. Sur la plan budgétaire, 60M€ de dépenses d'équipement pour le budget principal et le budget transports.

Cet engagement est partiellement financé par l'obtention de subventions supplémentaires de la part pour l'essentiel de l'État, de la Région du Département ou encore de l'agence de l'eau et par les efforts menés pour la maitrise des dépenses de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

Financièrement, ces engagements se traduiront par un montant d'investissements moyen de 12 M€ par an.

Dans un contexte de crise économique et de recul des investissements des collectivités locales depuis plusieurs années, la CAD poursuit volontairement son plan d'investissement ambitieux au service de ses habitants.

Le budget 2018 prévoit un plan d'investissement stable par rapport au BP 2017, de 17M€.

	Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2020 (mise à jour 26/06/207)	
a	**Investissements TTC**	**55,26 M€**
b	Investissements réalisés en 2016	6,98 M€
c=a-b	**PPI solde à réaliser sur 2017-2020**	**48,28 M€**
d=c/4	*soit par an entre 2017 et 2020*	*12,07 M€*

Fonds de concours (FDC) inscrits au PPI

a	Fonds de concours inscrits au PPI 2016-2020	5,14 M€
b	Fonds de concours réalisés en 2016	1,95 M€
c=a-b	**Solde fonds de concours sur PPI à réaliser sur 2017-2020**	**3,18 M€**
d=c/4	*soit par an entre 2017 et 2020*	*0,80 M€*

Investissement inscrits au PPI hors FDC (assiette FCTVA)

a	Investissements PPI hors fonds de concours	50,13 M€
b	Investissements hors FDC réalisés en 2016	5,03 M€
c=a-b	**Solde investissements à réaliser hors FDC sur 2017-2020**	**45,10 M€**
d=c/4	*soit par an entre 2017 et 2020*	*11,27 M€*

Liste des principaux projets d'investissement proposés au BP 2018 du budget principal

✓ En matière d'action économique essentiellement deux projets viendront en complément des opérations listées ci-après. Il s'agit de la mise en œuvre du programme FISAC avec pour 2018, 259 815€ dont 150 000€ pour l'acquisition de locaux sur Draguignan (le reste concerne la signalétique connectée, l'AMO à un architecte et le fonds de modernisation) et de l'étude de positionnement de La filière céramique de Salernes, pour 29 500€. Au préalable, il conviendra d'apporter une réponse concernant la fermeture de l'une des 2 carrières d'approvisionnement en argile.

✓ En matière de développement économique et touristique les opérations d'envergures suivantes seront poursuivies :

- Base de loisirs à Vidauban,
- Déchèterie de Lorgues,
- Tronçons 2 et 3 de la Vigne à vélo.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

L'exercice 2018 sera consacré à de nouvelles opérations, prévues en priorisant les investissements productifs :

- Requalification de la ZAE ST Hermentaire,
- Achat du 1er étage de l'îlot 11 B,
- Travaux du tronçon 4 du schéma cyclable,
- Acquisitions foncières sur la trouée verte,
- Achats de foncier dans le cadre de la loi Notre, (ZAE…)
- AMO et consultation opérateurs du Pôle Aquatique sur Sainte-Barbe,
- Tranche 2 de la base de loisirs à Vidauban,
- Etudes préalables de l'arc sud au Muy,
- Acquisition foncière pour le Centre de Formation des Apprentis,
- Etudes pour la ZAE Le Plan à Vidauban,
- Achat de terrain et 1ere étude sur la déchèterie de Salernes,
- Aménagement des Gorges de Trans-en-Provence,
- Etudes préalables sur la ZAE de Flayosc,
- Réalisation de l'état zéro des ZAE dans le cadre du transfert,
- Reprise des études sur la zone des Cadenades au Muy,
- Réaménagement de la déchèterie à Comps,
- Projet d'aménagement de la vallée de l'Endre.

Certains de ces projets sont inscrits dans des budgets annexes comme les ZAE de l'Ecluse et des 4 chemins aux Arcs, ainsi que l'achat de terrain auprès de l'Etablissement Public Foncier sur Combe Bayarde à Figanières.

✓ Concernant la politique des déchets, le budget d'investissement comprend, en complément du PPI, l'acquisition d'un camion grue pour permettre la maintenance des colonnes et le renouvellement du camion volé en décembre. Ces crédits nouveaux seront pris sur le schéma des collectes.

✓ En matière de politique de l'environnement, l'action de la CAD est répartie sur plusieurs axes principaux avec :

. La protection de la Forêt, qui intègre le PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier), les travaux d'urgence et gestion du patrimoine communautaire et la Gestion des espaces forestiers.

. Les Espaces naturels avec la gestion des propriétés naturelles communautaires, les programmes Natura 2000 et la protection et valorisation des espaces naturels et de la biodiversité

. La gestion de l'eau vient compléter cette politique avec la encore deux pans essentiels, l'Eau et l'assainissement avec le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) et le Transfert des compétences eau assainissement.

. Le Grand cycle de l'eau lié aux Bassin versant du Verdon et à celui l'Argens.

. La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) aujourd'hui encrée dans nos compétences depuis 2015 complète nos actions en matière d'environnement.

. Le développement durable qui englobe la Transition énergétique (PCAET (Plan Climat Air Energie territorial) ; adhésion à l'AREVE (Agence de Rénovation Var Est).

Pour la politique sportive, les deux premiers mandats communautaires ont fait la part belle au sport avec la réalisation d'un maillage territorial des équipements permettant à chaque habitant de la DRACENIE de trouver à moins de quinze minutes de son domicile une structure sportive communautaire.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

Au cours de ce troisième mandat, au-delà des actions sur quelques équipements inscrites au PPI, et de la réfection des bassins de plusieurs piscines, l'accent est essentiellement mis sur le renouvellement du parc de véhicules et matériels d'entretien des pelouses naturelles ou/et synthétiques de la direction et sur l'amélioration et la modernisation des installations à la piscine J.BOITEUX (process vestiaires, destructeur de chloramine)
Le BP 2018 sera donc quant à lui dans la même lignée visant à poursuivre le plan d'acquisition et/ou renouvellement du matériel.

Pour la culture, l'essentiel du budget sera consacré à la réhabilitation du théâtre (2,3M€) et de la salle Lily Pons touchée par une inondation en fin d'année.

Pour l'habitat, la CAD renforcera son action avec un budget de près de 2,9M€.

Concernant les fonds de concours, l'enveloppe initialement prévue autour de 1,5M€ sera complétée par les opérations ayant été retenue au titre de la clause de revoyure (+1,3M€)

Des AP/CP seront proposées au vote du Conseil d'Agglomération notamment pour :
- Le plan local sur l'habitat,
- Programme ZAE

A ces 17M€ de dépenses d'équipement, il convient d'ajouter le remboursement du capital de la dette pour 6,9M€, dont 4,2M€ d'emprunt in fine (Ste Barbe).

e. Les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement sont financées par des ressources affectées (subventions, FCTVA et remboursements d'avances) de l'autofinancement brut et de l'emprunt d'équilibre.

Le FCTVA est calculé sur un taux de 16,404% des dépenses d'investissement hors fonds de concours

Prise en compte des subventions indiquées par la CAD, soit un total de 12 M€, répartis linéairement sur 2017-2020

	2017/2020
Subventions du Département (500K€/an)	2,00M€
Contrat de ruralité avec l'Etat (FSIL, …)	4,60M€
Contrat d'équilibre territorial ave la Région	5,30M€
Total	**11,90M€**
Soit par an	**2,98M€**

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

Sur la base des contrats signés courant 2017 avec la Région (contrat d'équilibre territorial) et l'Etat contrat de ruralité, les projections d'obtention de subventions ont été établies. Cependant, des incertitudes sont apparues sur la pérennité financière des engagements de l'Etat. En effet, dans le courant de l'été 2017, puis fin 2017, les déclarations et arbitrages de l'Etat sur les sommes déjà fléchées laissent à penser qu'une partie au moins des fonds initialement attribués pourraient ne pas être versés.

Le recours à l'emprunt d'équilibre prévisionnel inscrit au BP 2018 sera corrigé, lors du budget supplémentaire par affectation des excédents antérieurs.

Les indicateurs financiers présentés ci-dessous témoignent d'une bonne santé financière du budget principal de la CAD. La capacité de désendettement (stock de dette/épargne brute) se situe à 5 années et le taux d'épargne **nette** (épargne nette/recettes réelles de fonctionnement) est de 12%.

f. La dette

✓ *Le contexte financier sur le marché bancaire :*

En parallèle du contexte financier national, la CAD est également impactée par l'évolution des marchés financiers et du marché bancaire français. En effet, le coût de financement des collectivités dépend de celui des banques. Ce dernier étant lui-même corrélé à la politique de la BCE et au coût de financement de l'Etat français.

- La BCE devrait réduire ses achats massifs de titres d'emprunts d'Etat ce qui devrait faire repasser les taux courts au-dessus de 0% dans un horizon d'un an à 18 mois. Pour autant, elle ne devrait pas remonter son taux directeur (actuellement à 0%) avant 2019.
- Le coût de financement des banques et de l'Etat Français sur le long terme (10 ans) reste bas (0.72% pour l'Etat français) mais il amorce une remontée.
- Pour autant, au niveau du marché des prêts aux collectivités françaises, la concurrence des banques reste accrue alors que la demande de prêts émanant des collectivités devrait toucher un plancher historiquement bas. Cela pourra concourir à abaisser les marges bancaires appliquées aux collectivités du fait du jeu de l'offre et de la demande.

Des taux encore bas mais qui vont probablement amorcer une hausse sur 2018/2019

L'équilibre actuel de la dette de la CAD entre taux fixes et indexés est sécurisant et peut au grès des opportunités de marché être modulé au profit de taux variables, permettant ainsi une gestion de dette plus dynamique. Elle doit également anticiper la hausse des taux longs qui se profilent en disposant de nouveaux taux fixes mais elle doit également conserver un volant en indexé pour profiter pendant encore deux années de taux courts qui resteront bas (autour de 0%) et de marges bancaires potentiellement orientées à la baisse.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

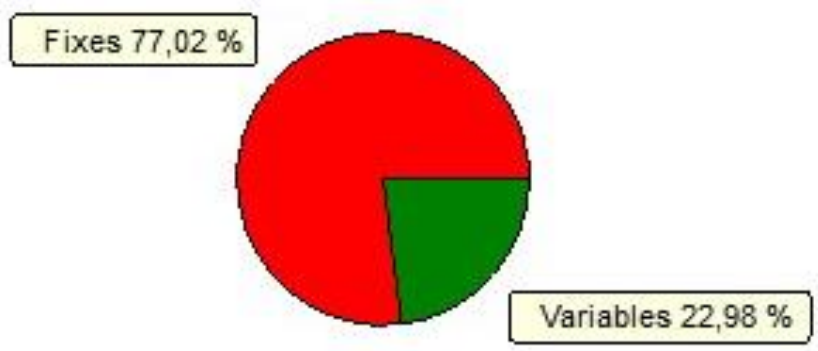
✓ *Caractéristique de la dette actuelle :*

Votre Situation au 31/12/2017 inclu

	Au 31 Décembre 2016	Au 31 décembre 2017 inclu	Au 31 Décembre 2017
Encours Dette Globale	34 244 824,45	35 192 493,68	35 192 493,68
Durée Résiduelle Moyenne	14 ans, 11 mois	14 ans, 6 mois, 21 jours	14 ans, 6 mois, 21 jours
Durée de Vie Moyenne	7 ans, 8 mois, 19 jours	7 ans, 5 mois, 24 jours	7 ans, 5 mois, 24 jours
Duration	7 ans, 1 jour	6 ans, 9 mois, 27 jours	6 ans, 9 mois, 27 jours
Disponible sur Crédits Revolving	445 909,33	528 626,67	528 626,67
Disponible sur Phase de Mobilisation	0,00	0,00	0,00
Disponible sur Lignes de Trésorerie	0,00	0,00	0,00
Encours Couvert	0,00	0,00	0,00
Taux Moyen Avant Couverture	2,745 %	2,521 %	2,521 %
Taux Moyen Après Couverture	2,745 %	2,521 %	2,521 %
Taux Actuariel Moyen Avant Couverture	2,691 %	2,713 %	2,715 %
Taux Actuariel Moyen Après Couverture	2,691 %	2,713 %	2,715 %

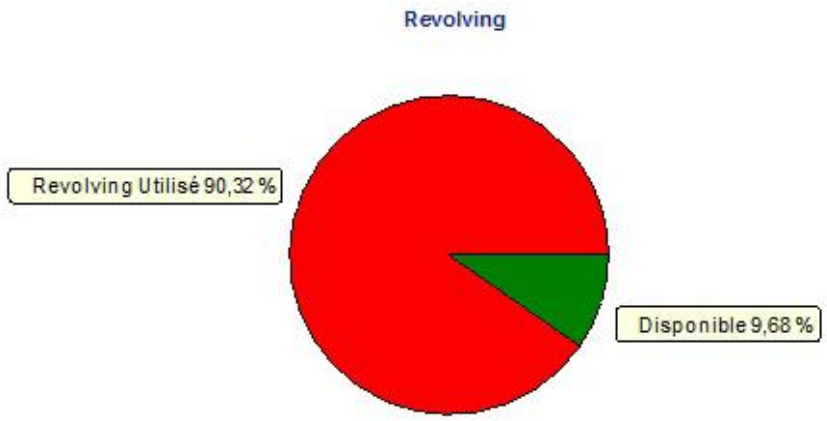
Au 31/12/2017, la CAD possède un encours de dette de 35,2 M€. Cet encours de dette est caractérisé par :

Une répartition entre les taux fixes et variables (80% de taux fixes et 20% de taux variables) ;



Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

Une souplesse des lignes contractées (des Revolving mobilisables) ;



Un coût relativement bas (un taux moyen de la dette de 2,52% contre une moyenne des Collectivités > à 100Khabà 2,92 % fin 2016) ;
Un risque de taux inexistant (100% de la dette classée en catégorie 1A, soit la moins risquée).

Le profil d'extinction de la dette en place fait apparaître un rythme d'extinction de la dette en place rapide (durée de vie résiduelle de 14,6 ans contre 14,1 ans en moyenne).

- ✓ *Les prévisions d'emprunts pour 2017 et 2018 :*

La CAD prévoit, une augmentation de son endettement de **l'ordre de 4/5M€** pour atteindre 39M€ à la fin de l'exercice 2020.

Pour 2017, ce montant demeure tout à fait soutenable et bien en-dessous des ratios prudentiels fixés par l'Etat et les banques, comme l'illustrent les données suivantes :

- Ratio de désendettement : 5,5 années,
- Encours de dette : 319,9 € / habitant,
- Annuité : 29,9 € / habitant,
- Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement : 56,3 %, (87,7% pour les Communauté d'Agglomération en 2016)

Dans la réalité, l'emprunt d'équilibre 2017 s'est situé à environ 1M€. Ce qui porte l'encours de dette fin 2017 à 35,2 M€, soit une hausse extrêmement limitée de l'endettement par rapport à fin 2016.

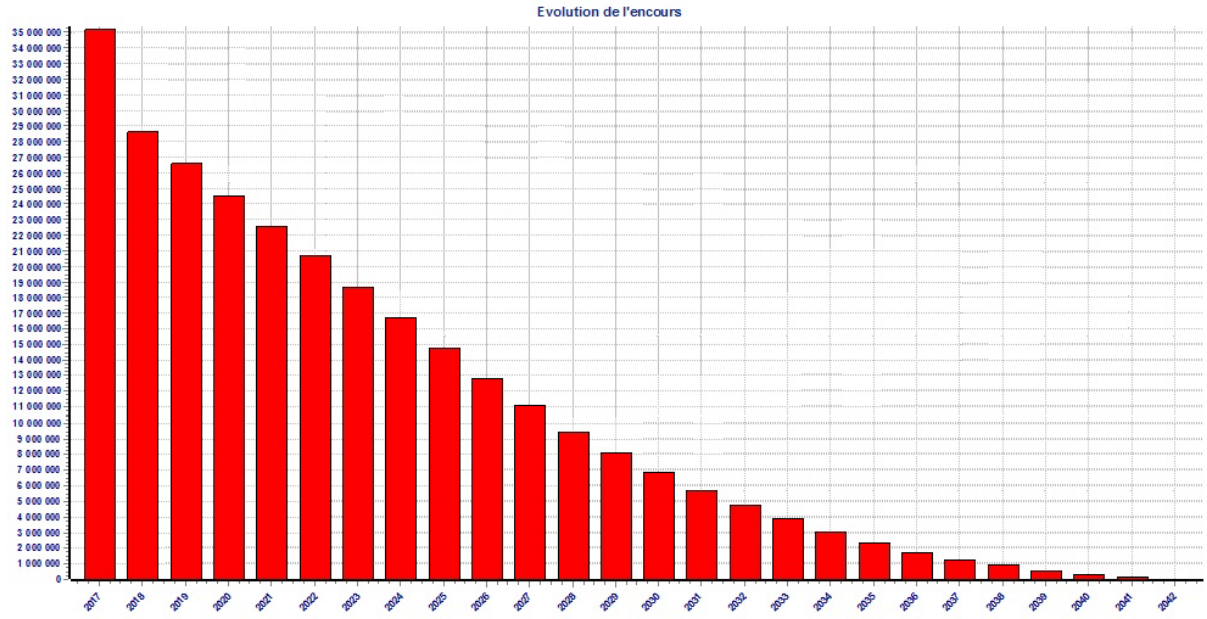
Pour l'année 2018, l'encours de la dette devrait être légèrement plus élevé que les dernières années du fait de la poursuite du programme d'investissement. Il devrait être de 37,5 M€ au lieu de 35,2M€. Ce qui porterait les ratios d'endettement à des niveaux à peine plus dégradés (7,7 années).

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

✓ *La stratégie de gestion de dette sur 2017 et après :*

La CAD poursuivra donc ses efforts qui lui permettent de disposer d'une dette saine et au coût réduit grâce aux conditions favorables obtenues dans les contrats de prêts. Le marché bancaire est aujourd'hui, en effet, encore favorable aux collectivités et présente les caractéristiques suivantes :

Un allongement modéré de la durée de vie moyenne de l'encours de la CAD afin d'avoir une dette dont la maturité est cohérente avec la durée de vie des investissements importants à venir.



4. Les budgets annexes

✓ *BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS*

Comme depuis 2013, il n'y aura pas de subvention attendue du budget principal. Les mesures d'utilisation de l'excédent et de relèvement du taux de versement transport, permettent d'équilibrer ce budget tout en assurant de nouveaux services et en permettant de financer une partie des investissements. A noter toutefois que l'étude de restructuration du réseau lancée courant 2017 a rendu ses premières conclusions, et qu'il conviendra d'intégrer les options retenues aux prévisions budgétaires courantes. 2018 sera également l'année de renouvellement de l'ensemble de nos marchés de transports, et qu'il convient dons d'être attentif aux résultats financiers de cette mise en concurrence, dont le montant des prestations, représente l'essentiel des dépenses de ce budget.

✓ *BUDGET ANNEXE DU SPANC*

L'activité de contrôle des installations menée par une équipe qui a été renforcée courant 2017, ce qui permet à l'aide des redevances perçues et des subventions versées par l'agence de l'eau, d'assurer un équilibre financier pérenne mais précaire.

Au titre des points forts pour ce budget, c'est courant 2018, que l'étude de préfiguration de la reprise des compétences eau et assainissement sera lancée.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_003-DE

✓ *BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL*

Comme évoqué ces dernières années, le budget de l'office de tourisme intercommunal ne trouve son équilibre financier qu'au travers d'une subvention annuelle du budget principal. Face aux différentes mutations technologiques et notamment celles liées aux données accessibles grâce à internet, la forme des services proposés est revue pour toucher plus de touristes potentiels. Cette réflexion a permis la définition d'un nouveau schéma de développement touristique, qui s'appuie sur une redistribution des moyens visant à présenter plus de contenu dématérialisé partout et tout le temps, afin d'attirer les touristes sur notre territoire, de mieux correspondre à l'attente de la « clientèle » avec des outils et services accessibles 24h/24H et réactifs, au détriment peut être d'une présence uniforme et plus classique sur le territoire visant à renseigner les touristes déjà présents.

✓ *BUDGETS ANNEXES DES ZAC*

Comme depuis plusieurs années, nos budgets de ZAC « historiques » ne connaîtront pas d'activité effective. Nous pouvons noter que le bilan final de la CPA Chabran/les collettes/Ste Barbe étant actée, la clôture du budget de la ZAC Chabran a été délibéré courant 2017. Nous conserverons donc le budget des Bréguières et de Ste Barbe, qui subsisteront jusqu'à la fin de la convention d'aménagement signée avec LODRAC, pour l'un, et jusqu'à la vente de terrain ou la fin des aménagements pour l'autre.

Deux nouveaux budgets de ZAC sont effectifs. Celui de la ZAE des 4 chemins depuis 2017 et pour la première année en 2018 pour la ZAE de l'écluse.
Ces deux budgets seront mouvementés au gré des travaux d'aménagement de ces zones, ainsi que des ventes enregistrées suite aux différentes cessions de terrain envisagées.

✓ *BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE*

Pour la deuxième année, ce budget apparait dans la liste de nos documents budgétaire, suite à l'extension de périmètre de notre EPCI et à notre prise de compétence en la matière. Dans un premier temps le budget primitif 2017 a été instauré sans visibilité réelle sur son activité. Le budget primitif 2018 sera quant à lui plus précis mais le compte administratif 2016 n'est toujours pas arrêté par le liquidateur de l'ex CCAV.

5. Conclusion

Les orientations budgétaires 2018 traduisent la volonté de la CAD de:

- **Ne pas augmenter les taux de la fiscalité,**
- **Maitriser ses dépenses de fonctionnement afin de préserver sa capacité à investir et de pérenniser un service public de qualité,**
- **Renforcer ses liens avec les communes au service d'un développement équilibré et durable et solidaire de notre territoire,**
- **Se placer volontairement dans les conditions émises par l'Etat pour contractualiser un pacte de stabilité et bénéficier des futures bonifications des mesures prudentielles et de résultat, liées à une gestion saine, encadrée et dynamique.**